

Affectation du résultat – Exercice 2024

Rapport soumis à l'avis préalable des instances consultatives :

☒ Non

☐ Oui, lesquelles :

☐ CATSIS
du XX/XX/XXXX

☐ CCDSPV
du XX/XX/XXXX

☐ CT
du XX/XX/XXXX

☐ FSC
du XX/XX/XXXX

Annexe(s) : ☒ Néant ☐ Oui → Nombre : ____

L'instruction budgétaire et comptable M57 prévoit qu'après l'approbation du compte financier unique (CFU), le conseil d'administration doit procéder à l'affectation du résultat tel que constaté dans le compte administratif 2024.

Le budget primitif 2025 a été voté le 7 février 2025, sans reprise anticipée des résultats 2024.

La délibération de reprise et d'affectation définitive des résultats doit intervenir après le vote du compte financier unique. Ainsi, les résultats de l'exercice 2024 seront alors intégrés dans le budget 2025 lors du Budget Supplémentaire (BS 2025).

Rappel des règles applicables en matière d'affectation de résultat :

- Le résultat d'investissement 2024 est inscrit au budget 2025 (nature 001) en dépenses ou en recettes selon qu'il s'agisse d'un déficit ou d'un excédent. Il ne fait pas l'objet d'émission d'un mandat ou d'un titre mais il est constaté et intégré dans le résultat de clôture de l'exercice 2025 ;
- Le résultat de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (déficit d'investissement et besoin de financement des restes à réaliser) ;
- Après couverture du besoin de financement de la section d'investissement, le solde peut être affecté en investissement (nature 1068 avec l'émission d'un titre) ou conservé en fonctionnement et inscrit au budget 2025 (nature 002 sans l'émission d'un titre) et sera constaté dans le résultat de clôture de l'exercice 2025.

I – Les résultats de l'exercice 2024

RÉSULTATS AU 31/12/2024

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	Dépenses réelles réalisées	14 293 558,93	2 883 694,56
	Dépenses d'ordre réalisées	2 374 550,14	544 431,22
	TOTAL	16 668 109,07	3 428 125,78
Recettes	Recettes réelles réalisées	16 787 804,51	913 832,36
	Recettes d'ordre réalisées	544 431,22	2 374 550,14
	TOTAL	17 332 235,73	3 288 382,50
Résultats de l'exercice par section		664 126,66 €	-139 743,28 €
Résultat 2023		106 540,13 €	1 824 738,09 €
Résultat de clôture par section		770 666,79 €	1 684 994,81 €
Besoin de financement des restes à réaliser		0,00 €	-1 124 598,17 €
EXCÉDENT A AFFECTER		770 666,79 €	560 396,64 €
EXCÉDENT TOTAL		1 331 063,43 €	

II – L'affectation des résultats

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration du SDIS d'affecter le résultat comme suit :

- 560 396.64 € en recette d'investissement à inscrire sur le chapitre 001 ;
- 770 666.79 € en résultat de fonctionnement reporté, faisant l'objet d'une inscription de recette sur le chapitre 002.

Cette proposition d'affectation sera intégrée et détaillée au Budget Supplémentaire 2025.

*
* *

Les membres du CASDIS sont invités à se prononcer sur cette proposition d'affectation du résultat 2024 sur le budget 2025.